



CFPPA
des
HAUTES
PYRÉNÉES
LANNEMEZHAN

BVT

Titre homologué

Berger Vacher Transhumant
formation certifiante de niveau IV



CFPPA des Hautes-Pyrénées
131 rue du Bidalet
65300 Lannemezan
Tél : 05 62 98 07 94
Fax : 05 62 98 30 20
cfppa.lannemezan@educagri.fr

formagri-65-vic.fr

 Agri Nature
& Forêt
Vic-en-Bigorre



LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable de :

- ✓ Surveiller et conduire un troupeau en montagne,
- ✓ Adapter cette conduite aux particularités d'une estive,
- ✓ Construire un projet de vie pluriactif.

LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DU DIPLÔME

Durant la formation, des épreuves certificatives sont organisées en situation de travail d'estive et en situation de pluriactivité hivernale.

Les candidats ayant passé avec succès toutes les épreuves sont titulaires d'un titre homologué par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité (code NSF 212 T)

LES CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Avoir au moins 18 ans

Etre sorti du système scolaire depuis au moins 1 an

Avoir un niveau 4 ou 5 avec expérience professionnelle

Satisfaire aux épreuves de la sélection

LE PUBLIC VISÉ

Les demandeurs d'emploi dans le cadre d'un financement de la Région Occitanie ou de Pôle Emploi.

Les salariés dans le cadre du Congé Individuel de Formation ou Contrat de professionnalisation.



LES DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

Trois spécialités se dégagent

Berger-fromager

Gardien de grands troupeaux
(brebis taries ou ovin viande)

Vacher

LA RÉMUNÉRATION DURANT LA FORMATION

Vous pouvez éventuellement bénéficier d'une rémunération conformément au titre du livre IX du code du travail.

LE CONTENU DE LA FORMATION

Elle se compose de 8 modules

Regroupements (1/3 du temps)

Soins aux animaux

Conduite et comportement du troupeau

Connaissance de l'estive

Adaptation à la vie en estive

Production de fromage en montagne

Connaissance du milieu socio-professionnel
et du pastoralisme

Construction d'un parcours pluriactif en montagne

Formation pratique (2/3 du temps)

Estives + exploitations agricoles + activité d'hiver

